



# Conditions générales de vente

---

## FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire à un stage interentreprises, il vous suffit d'adresser un bon de commande validé.

Dans les deux semaines précédant la formation, vous recevrez une convocation à remettre à chaque collaborateur inscrit, accompagnée du programme et du plan d'accès au Centre de Formation.

Nous attirons votre attention sur le fait que les programmes des formations présentés dans notre catalogue sont susceptibles d'évoluer.

Dans ce cas, les nouvelles fiches descriptives vous seront communiquées avant la formation.

---

## TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Tous nos tarifs s'entendent hors taxes par participant et ne comprennent pas les frais de restauration et d'hébergement. À votre demande, ces derniers peuvent être intégrés dans le cadre d'une proposition adaptée.

À défaut de prise en charge par un organisme collecteur (OPCA), le client s'engage à régler l'intégralité de la formation au Groupe HELICE.

Une facture, une attestation de présence et une évaluation de stage sont envoyées à l'issue du stage. Les montants sont dus dès réception de la facture.

---

## CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION

Le Groupe HELICE se réserve le droit de reporter un cours pour raison de force majeure. Dans ce cas, une autre date est proposée et aucune indemnité n'est due en dédommagement.

### Formation interentreprises :

Toute inscription à une formation interentreprise peut être reportée ou annulée sans frais, si cette décision intervient au moins dix jours ouvrés avant le début du cours.

Passé ce délai, toute inscription est facturée.

Tout cours commencé est considéré comme dû en sa totalité.

### Formation intra-entreprise :

Toute formation intra-entreprise peut être reportée ou annulée sans frais, si cette décision intervient au moins quinze jours ouvrés avant le début du cours. Passé ce délai, la formation est facturée.

Tout cours commencé est considéré comme dû en sa totalité.

---

## DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Les cours se déroulent de 9 h30 à 17 heures.

Un quart d'heure de pause est prévu par demijournée ainsi qu'une interruption d'une heure pour le déjeuner.

Le premier jour du stage, un support de cours est remis aux participants.

Une feuille de présence et d'émargement est mise en circulation, chaque matin et chaque après-midi.

À la fin du stage, les participants sont invités à remplir une fiche d'évaluation de stage.

---

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pendant la formation, les stagiaires sont tenus d'appliquer le règlement intérieur les concernant, affiché au Centre de Formation.

---

## LITIGE

Au cas où une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.



---

GROUPE HELICE